

CHARTRE DE LA BIENTRAITANCE



Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours de l'utilisateur



Donner à l'utilisateur et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale



Garantir à l'utilisateur d'être coauteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision



Mettre tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité de l'utilisateur



S'imposer le respect de la confidentialité des informations relatives à l'utilisateur



Agir contre la douleur aiguë et/ou chronique physique et/ou morale



Accompagner la personne et ses proches dans la fin de vie



Rechercher constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène, de transport, etc...



Garantir une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations



Evaluer et prendre en compte la satisfaction des utilisateurs et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés